



**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU  
CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2013 A 20H00**

**Présents** : Mmes, MM. HECQ - DURIEZ - AVERLANT - LORENC - DUPUIS - ARGUILLERE - HESPELLE - DUWEZ - BUSSY - MIGNOT - CANDELIER - JOLY - NIVEL - DUMAINE - LEGRAIN - CAVROIS - DEFLANDRE.

**Absents** : Mmes MM. SALIK - FRASER - GUILBERT - LULE-

Secrétaire de séance : Béatrice CAVROIS.

Monsieur le Maire fait passer la feuille de présence et reprend pendant que cette dernière circule l'ordre du jour :

1. *Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 9 octobre 2013*
2. *Abrogation de la régie photocopie créée en 2002*
3. *Tarif des manifestations communales avec ou sans transport*
4. *Modification de la délibération du 13 septembre 2012 concernant les tarifs du recueil de nouvelles*
5. *Tarifs des centres de loisirs des petites vacances*
6. *Montant de la participation communale pour les écoles publiques d'Anzin-Saint-Aubin*
7. *Enquête publique pour le périmètre d'épandage de la Sté Roquette*
8. *Taxation des surfaces foncières non bâties d'Anzin-Saint-Aubin*
9. *Montant de la participation pour les enfants extérieurs de la commune d'Anzin-Saint-Aubin fréquentant les écoles communales*
10. *Remboursements divers*
11. *Choix du nom de la médiathèque*
12. *Choix du nom pour une voirie communale*
13. *Mise en place d'une charte colonie avec la Caisse d'Allocations Familiales d'Arras*
14. *Convention avec Lys Restauration*

15. Convention pour la restauration avec le collège Diderot

**1 - APPROBATION DU PROCES VERBAL DU DERNIER CONSEIL - M. LE MAIRE**

M. le Maire : propose aux membres présents de bien vouloir approuver le compte rendu du dernier conseil. Est-ce qu'il y a des observations ? Je propose de faire circuler le registre.

Conseillers en exercice	Présents	Votants	Pour	Contre	Abstention
21	17	17	17	0	0

**2 - ABROGATION DE LA REGIE PHOTOCOPIES CREEE EN 2002 - M. LE MAIRE**

M. le Maire : Je rappelle aux membres présents qu'à la suite du départ en retraite d'un agent administratif au mois de février, un nouveau régisseur a été nommé en concertation avec le comptable de la perception Arras Banlieue, pour percevoir les recettes des photocopies auprès des administrés qui viennent reproduire leurs documents en mairie.

Dans le même temps, une nouvelle régie a été mise en place qui regroupe les photocopies et les recueils de nouvelles publiées chaque année par la commune, après le concours de nouvelles. Le percepteur nous demande donc d'abroger l'acte de création de régie pour les photocopies, établi en 2002.

Est-ce qu'il y a des questions par rapport à cette délibération ? Je vous propose donc de passer au vote.

Conseillers en exercice	Présents	Votants	Pour	Contre	Abstention
21	17	17	17	0	0

**3 - TARIF DES MANIFESTATIONS COMMUNALES AVEC OU SANS TRANSPORT - M. LE MAIRE**

M. le Maire : Je rappelle aux membres présents qu'afin de faciliter le travail des services administratifs, une régie a été créée en novembre 2012 afin de permettre aux services de percevoir les recettes pour les manifestations avec ou sans transport organisées par la commune. Le percepteur demande que les tarifs soient plus explicites entre les Anzinois et les extérieurs.

Usagers	Manifestation Simple	Avec Transport
Anzinois	15 €	25 €
Extérieurs	30 €	40 €
Manifestation ou Sortie exceptionnelle	Anzinois	Extérieurs
	50 €	60 €

C'est à la demande du percepteur d'Arras Banlieue qui a demandé d'être plus précis dans la distinction entre les Anzinois et les extérieurs et sur les transports quand on fait par exemple une sortie en bus. Bien distinguer quand l'on fait une sortie, si c'est une sortie en bus ou une sortie locale, en randonnée, à pieds, etc. C'est une délibération très technique. Avez-vous des questions sur le sujet ?

M. BUSSY : *Qu'est-ce qu'une manifestation simple ?*

M. le Maire : *Une manifestation simple est par exemple une manifestation que tu organiserais ici sur place, organisée par la mairie, en dehors du comité des fêtes. Donc si la mairie souhaitait organiser une manifestation avec un tarif d'entrée simple, local, sans transport. Par contre une sortie comme le salon de l'automobile ou le salon de l'agriculture, il y a un déplacement, donc un transport et il convient alors de mettre en place un tarif avec transport. Je rappelle qu'il s'agit de manifestations organisées par la commune, cela ne touche pas le monde associatif. D'autres questions sur le sujet ? Je vous propose de passer au vote.*

Conseillers en exercice	Présents	Votants	Pour	Contre	Abstention
21	17	17	17	0	0

**4 - MODIFICATION DE LA DELIBERATION DU 13 SEPTEMBRE 2012 CONCERNANT LES TARIFS DU RECUEIL DE NOUVELLES - M. LE MAIRE**

M. le Maire : *Je rappelle aux membres présents qu'une délibération a été prise le 13 septembre 2012 afin de définir le tarif du recueil de nouvelles. Néanmoins, sur le bon de commande, le prix des frais de port a été inclus. Le percepteur nous demande donc de modifier la délibération et d'y ajouter le tarif des frais de port comme indiqué sur le bon de commande. Pour rappel le prix unitaire est de 4.95 € et dans la colonne suivante vous avez la déclinaison pour les frais de port, selon le nombre d'exemplaires commandés.*

Prix unitaire du recueil de nouvelles	Frais de port	
4,95 €	1 exemplaire	2 €30
	2-3 exemplaires	3€13
	4-7 exemplaires	4€06
	8-10 exemplaires	5€25

*C'est là aussi un ajustement technique, demandé par le percepteur d'Arras Banlieue afin que les frais de port soient dissociés du prix de vente unitaire. Est-ce qu'il y a des questions sur le sujet ? Je précise que chaque fois que les tarifs postaux évolueront nous devons reprendre une délibération.*

M. LORENC : *C'est dommage que nous ne puissions mettre « en fonction des tarifs en vigueur à la poste » et que nous soyons obligés de préciser les tarifs à chaque fois.*

M. le Maire : *Non, c'est comme ça, il faut le préciser. Dès qu'il y a une régie nous sommes obligés de fixer les tarifs au centime près. A titre d'exemple quand nous avons un montant indiqué sur un chèque de règlement qui comprenait le prix du recueil et celui des frais de port, la perception refusait de l'encaisser et demandait une délibération qui mentionnait les prix exacts. Des questions sur le sujet ? Je vous propose de passer au vote.*

Conseillers en exercice	Présents	Votants	Pour	Contre	Abstention
21	17	17	17	0	0

**5 - TARIFS DES CENTRES DE LOISIRS DES PETITES VACANCES - MME ARGUILLERE**

Mme ARGUILLERE : Effectivement il y a lieu de réviser les tarifs des centres de loisirs pour la bonne raison que nous pouvons bénéficier de la prestation de service ordinaire de la CAF, si et seulement si nos tarifs sont modulés en fonction des ressources des familles. Je vous propose de délibérer sur les tarifs que nous allons mettre en place, c'est-à-dire avec un coefficient familial inférieur à 720 €, avec un coefficient familial de 721 € à 1400 € et avec un coefficient familial pour les familles qui ont plus de 1400 € de revenus ou en l'absence de justificatifs sur les quotients familiaux puisque certaines familles ne veulent pas nous donner ces informations. Sachant que ces trois tranches ont été indexées sur celles qu'a mises en place le SIVOM Brunehaut. Faut-il que je lise tout le tableau ?

M. le Maire : On va peut-être préciser justement que pour le tableau, les personnes qui ont reçu un 1<sup>er</sup> exposé préparatoire, n'ont pas forcément les mêmes tarifs que ce qui a été mis sur la table aujourd'hui. C'est parce qu'initialement nous étions parti d'un tarif à la journée pour y appliquer ensuite un coefficient multiplicateur, par exemple 5 jours x 5 € = 25 €. Ce qui fait que les inscriptions à la semaine n'étaient absolument pas intéressantes pour les personnes qui souhaitent inscrire leurs enfants. Comme dans le cadre du centre de loisirs, le tarif d'inscription à la semaine est toujours plus avantageux, afin d'inciter les parents à inscrire leurs enfants à la semaine plutôt que de faire des actes de consommation et de mettre leurs enfants une fois le lundi et une fois le jeudi par exemple. Voilà donc pourquoi il y a une modification afin que les tarifs d'inscription à la semaine soient plus intéressants que le tarif journalier. C'est pour cela qu'il peut y avoir une différence entre ce qui avait été initialement proposé et la rectification qu'il y a sur table.

Mme ARGUILLERE : Juste pour information, le tarif qui était pratiqué jusqu'à maintenant était de 5,50 € pour un enfant pour une journée. Nous avons choisi de mettre en place une tranche inférieure et une supérieure avec 50 cts d'écart sur le prix de base et l'on a décliné les tarifs sur le principe de dégressivité suivant : gratuité d'une journée pour une semaine complète et gratuité de deux jours pour deux semaines complètes.

<b>TARIFS CLHS</b>			
<b>Habitants Tarif 1</b>			
<b>Quotient Familial &lt; à 720€</b>			
	1 jour	5 jours	10 jours
1 enfant	5,00 €	20,00 €	40,00 €
2 enfants	8,00 €	32,00 €	64,00 €
3 enfants	11,00 €	44,00 €	88,00 €
<b>Habitants Tarif 2</b>			
<b>721€ &lt; Quotient Familial &lt; 1400€</b>			
1 enfant	5,50 €	22,00 €	44,00 €
2 enfants	9,00 €	36,00 €	72,00 €
3 enfants	12,50 €	50,00 €	100,00 €
<b>Habitants Tarif 3</b>			
<b>Quotient Familial &gt; à 1400 € ou en l'absence de justificatif du Quotient Familial</b>			

1 enfant	6,00 €	24,00 €	48,00 €
2 enfants	10,00 €	40,00 €	80,00 €
3 enfants	13,50 €	54,00 €	108,00 €
Tarifs Extérieurs			
	1 jour	5 jours	10 jours
1 enfant	9,00 €	40,00 €	80,00 €
2 enfants	15,00 €	70,00 €	140,00 €
3 enfants	21,00 €	100,00 €	200,00 €

Mme ARGUILLERE : Je vous propose donc d'adopter ces tarifs qui seront appliqués dès le prochain centre de loisirs qui se déroulera pendant les vacances de février.

M. le Maire : Ces coefficients ont été appliqués aux centres de loisirs du SIVOM BRUNEAULT, cet été et grosso modo pour vous donner l'information pour l'ensemble des enfants inscrits en juillet et en août pour Anzin-Saint-Aubin et Ste Catherine, le rapport était de 40% pour les familles au quotient familial inférieur à 720 €, 20% pour les familles au quotient familial entre 721 € et 1400 € et 40% dans le quotient familial supérieur à 1400 €. Je pense que sur Anzin-Saint-Aubin, les résultats seront différents. Ce sont les nouvelles règles du jeu pour les inscriptions des centres de loisirs si nous souhaitons être aidés par la CAF.

Mme ARGUILLERE : Pour mémoire la prestation de service ordinaire que nous percevons est de 50 centimes par heure et par enfant.

M. le Maire : Très bien, je vous propose de passer au vote.

Conseillers en exercice	Présents	Votants	Pour	Contre	Abstention
21	17	17	17	0	0

**6 - MONTANT DE LA PARTICIPATION COMMUNALE POUR LES ECOLES PUBLIQUES D'ANZIN-SAINT-AUBIN - MME ARGUILLERE**

Mme ARGUILLERE : Comme vous le savez, la commune a la compétence scolaire en matière d'écoles maternelle et élémentaire et par conséquent nous attribuons chaque année une somme forfaitaire par enfant pour tout ce qui est « achat des fournitures scolaires ». Comme nous le faisons depuis le début du mandat, ce montant est réévalué tous les deux ans. La dernière fois c'était pour l'année scolaire 2011/2012 à 37 € par enfant pour deux ans. Je vous propose d'augmenter la participation à 38 € par enfant pour les années 2013/2014 et 2014/2015, la délibération valant pour deux périodes scolaires.

M. le Maire : Merci Karine. Est-ce qu'il y a des questions ? Je vous propose de passer au vote.

Conseillers	Présents	Votants	Pour	Contre	Abstention
-------------	----------	---------	------	--------	------------

<b>en exercice</b>					
21	17	17	17	0	0

**7 - ENQUETE PUBLIQUE POUR LE PERIMETRE D'EPANDAGE DE LA SOCIETE ROQUETTE - M. LE MAIRE**

M. le Maire : *J'informe les membres présents que la Préfecture a envoyé un dossier d'enquête publique pour l'épandage des boues de la société Roquette (société spécialisée dans l'agro-alimentaire). Une partie du territoire de la commune étant concernée, il y a lieu pour le conseil municipal de rendre son avis sur cet épandage en tant que personne publique. Le dossier est consultable en mairie, au service de l'urbanisme. Pour information cela concerne une parcelle de 11 ha qui se trouve du côté de la rocade. Il y a de nombreuses communes qui sont concernées, il n'y a pas que la commune d'Anzin-Saint-Aubin : 105 communes du Nord et 319 communes du Pas-de-Calais. Est-ce que vous avez des questions sur le sujet ?*

Inaudible : *Combien de fois par an ?*

Mme AVERLANT : *A quelle période ? C'était l'été.*

M. DURIEZ ( ? ) : *Au mois d'août.*

M. BUSSY : *Quels seront les inconvénients pour les usagers ?*

M. le Maire : *Olfactifs.*

Mme AVERLANT : *Tu choisis ton parfum.*

M. le Maire : *Que l'on émette un avis favorable ou défavorable, il faut le rapporter au nombre de communes qui sont concernées.*

M. BUSSY : *Y aurait-il moyen que les agriculteurs épandent ce produit en semaine plutôt que le week-end en plein été ?*

M. le Maire : *Nous n'avons pas encore les détails.*

M. BUSSY : *Parce que généralement c'est le week-end et ça gêne quand il fait chaud.*

Mme CAVROIS : *Nous percevons une rémunération pour ces épandages ?*

M. le Maire : *Non, c'est un terrain privé, ce n'est pas sur un terrain communal. Nous émettons un avis, ensuite ce n'est pas forcément suivi par le Préfet et c'est lui qui décide au final. Cela fait partie avec le monde agricole des petits inconvénients à habiter comme ça en bord de champs.*

M. NIVEL : *C'est la campagne.*

M. le Maire : *Y a-t-il d'autres questions sur le sujet ? Mme TOURNEMAINÉ tient le registre à votre disposition mais il est assez volumineux, comme je vous le rappelle il concerne 105 communes dans le Nord et 319 dans le Pas-de-Calais. Je vous propose d'émettre un avis favorable.*

Conseillers en exercice	Présents	Votants	Pour	Contre	Abstention
21	17	17	17	0	0

**8 - TAXATION DES SURFACES FONCIERES NON BATIES DU GOLF D'ANZIN-SAINT-AUBIN - M. LE MAIRE**

M. le Maire : *Les députés se sont penchés sur la situation des terrains de golf, menacée par la révision des valeurs locatives des locaux professionnels. Jusque-là, ces terrains étaient curieusement imposés à la taxe sur le foncier bâti. Mais, leur imposition était globalement minime du fait de l'absence de révision des valeurs locatives. Les députés ont décidé que les terrains de golf seraient assujettis à la taxe sur le foncier non bâti à partir de 2015. En attendant la mise en place de cette mesure, les collectivités territoriales qui souhaiteraient exonérer (de 50% ou de 75%) en 2014 les activités de golf, pourront le faire en prenant une délibération avant le 21 janvier 2014.*

*C'est vrai qu'il y a une sorte d'anomalie fiscale qui concerne les terrains de golf. La proposition qui est faite vise justement à protéger l'économie du golf actuel qui pourrait être fortement menacée par un changement radical de la taxation. En attendant que les choses s'éclaircissent, il est recommandé aux collectivités qui ont un golf sur leur territoire, comme c'est le cas pour nous, de prendre cette délibération pour exonérer entre 50% et 75%, les terrains qui concernent les activités de golf.*

M. NIVEL : *Quel est le montant habituel des taxations ?*

Mme TOURNEMAINÉ (DGS) : *Nous ne le connaissons pas vraiment puisque malgré de nombreuses tentatives, c'est le souci. Nous n'avons pas réussi à joindre le service des impôts au téléphone.*

M. LEGRAIN : *Je propose que compte tenu des difficultés que rencontre le golf actuellement que l'on puisse voter une exonération maximale pour les aider. Je pense que tout le monde connaît les difficultés que rencontre la société qui gère le golf. Ce serait une façon de montrer à la société qui le gère que nous les aidons parce que l'entreprise apporte une renommé à la commune.*

M. le Maire : *Y a-t-il d'autres questions sur le sujet ? C'est très complexe le système de taxation car ils sont aussi soumis à la CFE (c'est la contribution Foncière des Entreprises), c'est un peu noyé dans la masse. Avant il y avait la taxe professionnelle qui a été supprimée mais remplacée par la CFE. Beaucoup d'entreprises ont eu un véritable coup de massue sur ces montants qui protègent surtout les activités industrielles mais par forcément des activités de ce type là, c'est-à-dire à caractère sportif ou autres. Le changement de taxation pourrait fortement les impacter et je pense qu'il est sage de prendre une délibération pour laquelle je souhaiterais moi*

*aussi une exonération maximale à 75%. Bien sûr la situation peut encore évoluer mais c'est une mesure de sauvegarde à appliquer au cas où la situation évoluerait dans le mauvais sens.*

*Y a-t-il d'autres questions sur le sujet ?*

*M. LEGRAIN : Cette exonération ne sera valable qu'en 2014 ?*

*Mme CANDELIER : C'est reculer pour mieux sauter !*

*M. le Maire : Oui mais la situation risque d'évoluer car il y a un flou juridique sur ce point. Cela ne peut pas être considéré comme du bâti puisqu'il s'agit d'une activité sportive. Mais comme les fiscalistes vont appliquer la loi à la lettre, il vaut donc mieux prendre une délibération exonérant au maximum le golf qui risque autrement d'être fortement impacté. Par contre nous risquons de devoir reprendre une délibération en 2014. Je rappelle d'ailleurs qu'à compter de 2015 il est prévu de taxer ces terrains en foncier non bâti et non plus en foncier bâti, ce qui changera déjà, sans que nous soyons encore certains des autres évolutions. Mais c'est difficile à calculer car c'est aussi intégré dans la CFE. On procède au vote pour une exonération à 75% ?*

Conseillers en exercice	Présents	Votants	Pour	Contre	Abstention
21	17	17	17	0	0

#### **9 - TARIF DE SCOLARISATION POUR LES ENFANTS EXTERIEURS DE LA COMMUNE D'ANZIN-SAINT-AUBIN FREQUENTANT LES ECOLES COMMUNALES - MME ARGUILLERE**

*Mme ARGUILLERE : Je vous propose simplement de reconduire pour l'année scolaire en cours 2013-2014, le montant de la participation que nous demandons aux communes de la CUA dont nous accueillons les enfants dans les écoles et qui d'ailleurs nous reversent le même montant pour les enfants anzinois fréquentant leurs écoles, dans le cadre de convention de réciprocité. Ce montant est actuellement de 150 € par enfant. Je vous propose de reconduire cette somme.*

*M. le Maire : Peut-être en complément peut-on préciser le nombre d'enfants qui sont concernés ?*

*Mme ARGUILLERE : Nous avons fait les comptes et nous avons 82 enfants qui ne sont pas Anzinois, dont la plus grande proportion est pour Arras (33 enfants), une douzaine de Ste Catherine.*

*M. le Maire : 33 d'Arras, 4 de Camblain l'Abbé, 9 d'Ecuries, 12 de Ste Catherine, 3 de St Nicolas, il y a comme ça toute une liste, l'enfant le plus éloigné venant de Villeneuve d'Ascq.*

*Mme DUPUIS : Ha ? Il vient de si loin ?*

*M. le Maire : Les parents travaillent sur la commune.*



*M. LEGRAIN : Ces 82 enfants se situent dans un effectif global scolarisé de combien ?*

*Mme ARGUILLERE : 300 plus ou moins.*

*M. NIVEL : Ces communes nous reversent la même somme ?*

*Mme ARGUILLERE : Oui, hormis Arras qui avait eu la velléité de porter à plus de 600 € le montant de la participation qu'elle souhaitait demander pour les enfants extérieurs fréquentant ses écoles mais quand ils se sont aperçus que nous avions beaucoup plus d'Arrageois qu'ils n'avaient d'Anzinois, ils sont revenus à 150 €.*

*M. LEGRAIN : Est-ce qu'il y a des Anzinois qui fréquentent les écoles publiques aux alentours d'Anzin-Saint-Aubin ?*

*Mme ARGUILLERE : Oui, certainement mais je n'ai pas les chiffres, en tout cas beaucoup moins que d'enfants extérieurs qui fréquentent nos écoles. D'ailleurs hier nous avons eu les chiffres du nombre d'enfants concernés par cette tranche d'âge sur la commune (reprendre). 165 enfants de 6 à 11 ans.*

*M. le Maire : La question posée c'était le nombre d'enfants anzinois qui fréquentent les écoles extérieures.*

*Mme ARGUILLERE : C'est pour cela que je citais le nombre d'enfants anzinois concerné par cette tranche d'âge.*

*M. le Maire : Ceci dit financièrement, c'est excédentaire pour la commune.*

*M. LEGRAIN : Cela appelle quand même deux remarques. La première cela démontre la qualité de nos écoles. La deuxième c'est que : si un jour nous devons rétablir la carte scolaire de manière stricte, nous pourrions fermer trois classes.*

*Mme AVERLANT : Ce n'est pas à l'ordre du jour.*

*M. le Maire : Non c'est vrai que ce n'est pas à l'ordre du jour mais c'est aussi pour cela que l'on a instauré une commission de dérogation scolaire, composée d'élus, de représentants des parents d'élèves et des représentants du corps enseignant. Les demandes de dérogations sont ainsi jugées au cas par cas dans nos écoles parce que nous avons beaucoup de demandes, notamment tous les quartiers qui ont été construits en bordure d'Anzin-Saint-Aubin (ex. Domaine du Golf) et par rapport à cela j'ai eu des remontées des élus d'Arras parce que l'école Voltaire se vide et en fait les gens privilégient la qualité des écoles d'Anzin-Saint-Aubin plutôt que les écoles arrageoises. Donc maintenant nous avons durci les conditions d'accès à nos écoles. Par contre il est vrai que c'est confortable pour nous parce que ça nous permet de réguler quand nous avons des menaces de fermeture de classe.*

M. LEGRAIN : *C'est clair aussi que cela se fait au détriment des communes qui nous envoient leurs élèves puisque ces dernières voient leurs effectifs baisser et des fermetures de classe à cause de ces migrations.*

Mme ARGUILLERE : *Je précise quand même que notre objectif n'est pas d'aller chercher des enfants ailleurs pour augmenter indéfiniment nos effectifs mais simplement de veiller à ce que ces derniers restent stables afin de ne pas devoir fermer de classe.*

M. LEGRAIN : *Je n'en doute pas mais cela se fait de façon indirecte.*

M. le Maire : *C'est vrai que 33 élèves sur Arras, c'est une classe. Mais on constate comme ça cette attractivité est flatteuse parce que même pour Ste Catherine il y a 12 enfants. Mais nous le retrouvons aussi dans la vie associative puisque par exemple le club de football de Ste Catherine est en chute libre alors que celui d'Anzin-Saint-Aubin est en expansion. Il faut être vigilant. Notre objectif n'est pas de développer des classes supplémentaires mais de maintenir les effectifs actuels. Je précise que le montant est inchangé. Il n'y a pas eu de variations. Cet accord touche essentiellement les communes de la CUA, certaines communes refusant de payer 150 €. Il faut savoir que nous ne recevons pas 82 x 150 €. Certaines communes refusent de payer.*

Mme ARGUILLERE : *Cela fait d'ailleurs parti de nos critères de dérogation. Si une commune ne participe pas financièrement, nous sommes plus vigilants.*

Mme CANDELIER : *A-t-on des enfants qui vont dans d'autres communes qui ne nous payent pas et pour les quels nous payons ?*

Mme ARGUILLERE : *Non, il y a réciprocité. Soit les deux payent, soit les deux ne payent pas.*

M. le Maire : *Il n'y a plus d'autres interventions ou questions ? Je vous propose donc de passer au vote.*

Conseillers en exercice	Présents	Votants	Pour	Contre	Abstention
21	17	17	17	0	0

#### 10 - REMBOURSEMENTS DIVERS - MME DUPUIS

Mme DUPUIS : *Afin de pouvoir encaisser dans les recettes communales les remboursements des divers chèques suivants, je propose de prendre une délibération et de bien vouloir accepter les chèques ci-dessous :*

- a. *APRIL pour 6010,58 € qui concerne des remboursements de congés maladie de divers personnels ;*
- b. *ASSURANCE SECURITE pour une valeur de 657.80 € pour les dégâts survenus à la barrière de l'espace vert des Hauts de Scarpe*

- c. *CHEQUE DEJEUNER pour 151.70 € pour le remboursement des chèques non utilisés sur le millésime 2012*

*Ces trois chèques concourent à augmenter nos recettes d'une valeur globale de 6820.08 €.*

*M. le Maire : Merci Caroline. Est-ce qu'il y a des questions sur le sujet ?*

*Mme DEFLANDRE : C'est mis sur quel écriture ?*

*Mme DUPUIS : Articles 678 et 6419 du budget.*

*M. le Maire : Je vous propose de passer au vote.*

Conseillers en exercice	Présents	Votants	Pour	Contre	Abstention
21	17	17	17	0	0

#### 11 - CHOIX DU NOM DE LA MEDIATHEQUE - M. LE MAIRE

*M. le Maire : Je propose aux membres présents de bien vouloir choisir un nom pour la médiathèque d'Anzin-Saint-Aubin. Il y a quelques temps je vous ai adressé un courrier vous proposant le nom d'Albert Uderzo. Il est l'un des créateurs de la bande dessinée « Astérix », mondialement connu. Mais on ne résume pas Albert UDERZO en parlant d'Astérix, c'est vrai que ce serait un peu réducteur. Ce que je retiens c'est que c'est un illustrateur de renom. A titre d'information, il vient de sortir une intégrale de ses dessins avant « Astérix », c'est-à-dire de 1941 à 1951 et qui fait 400 pages. Dans cette intégrale, on voit effectivement tout ce qu'il a pu réaliser avant d'être célèbre. C'est donc en premier lieu l'illustrateur et le peintre talentueux qu'il est.*

*Dans un deuxième temps, on ne peut pas mettre de côté l'œuvre phare qu'est « Astérix », avec plus de 300 millions d'albums vendus dans le monde, le petit Gaulois le plus connu à travers la planète.*

*Et enfin le troisième point concerne l'entrepreneur. Puisqu'Albert UDERZO est l'un des cofondateurs du journal « Pilote » dans les années 50. Un journal 100% français et qui avait comme objectif de concurrencer l'invasion des comics américains et du journal de Mickey qui arrivaient en France. Après guerre, donc cette volonté de créer un art autour de la bande dessinée française.*

*Plus tardivement, en 1977, à la mort de René Goscinny, il a créé les éditions « Albert René » pour reprendre le flambeau des albums d'Astérix et c'est une entreprise florissante puisqu'elle aussi a vendu des dizaines de million d'albums à travers le monde.*

*Voilà, donc on avait sollicité Albert UDERZO, je ne dirais pas par hasard mais en pensant qu'il ne nous répondrait peut-être pas favorablement et à notre grande surprise il a été enchanté qu'on le sollicite. Il nous a fait une réponse écrite puis il nous a appelé en mairie pour nous dire qu'il était favorable à ce projet et que s'il pouvait, s'il avait la force pour venir (parce que c'est un monsieur qui est relativement âgé, il a 87 ans), il ferait le déplacement.*

Parallèlement j'avais sollicité Marc Loison, pour obtenir quelques informations historiques parce qu'il y aura des références à l'histoire locale, je pense notamment à la chaussée Brunehaut, l'ancienne voie romaine. Il y a toujours ce petit clin d'œil au petit village des irréductibles Gaulois et aux cohortes romaines qui ont traversées nos régions.

Et puis du côté des Hauts de Scarpe, lorsque le lotissement a été réalisé à l'époque, il y avait été découvert de nombreuses poteries gauloises. Les archéologues en avaient déduit qu'il y avait un village gaulois spécialisé dans la fabrication artisanale de poteries

Ce sont les petits clins d'œil que nous avons trouvés, que nous avons exposés à UDERZO et qui ont donné ce petit côté sympathique à notre commune.

Après, comme je l'ai expliqué à Albert UDERZO, ce sera soumis à l'approbation du conseil municipal et bien évidemment je soumetts cette proposition à vos questionnements, à vos prises de position et nous sommes ouverts à toute autre suggestion, sachant que je n'en ai pas reçu d'autre.

L'objectif que nous nous étions fixé dès le début était de ne pas donner le nom d'un homme ou d'une femme politique à la médiathèque, de ne pas non plus prendre un nom trop générique, que ce soit Victor Hugo, Aristide Briand ou qui ce soit de la même notoriété, des noms qui sont souvent usités pour des médiathèques.

L'objectif étant également de se différencier par rapport aux médiathèques de l'Arrageois, avec une volonté forte de nous orienter vers sur les arts visuels, le graphisme, la bande dessinée, la jeunesse. Cette proposition a d'ailleurs séduit la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles). Je profiterai pour faire ensuite une petite parenthèse sur l'état d'avancement des subventions pour la médiathèque parce que c'est souvent un point qui revient à l'ordre du jour. Je soumetts donc cette proposition au conseil municipal.

Pour revenir sur la DRAC, cela a été un critère de choix. Ils nous ont annoncé mardi dernier que nous aurions la subvention maximale pour l'ameublement de la médiathèque, dès lors que nous avons un projet culturel pour cette médiathèque et qu'effectivement toute médiathèque construite sans projet culturel ne serait pas subventionnée.

Le dossier de la DRAC, on l'a souvent évoqué, il avance très peu mais c'est ainsi, les services de l'Etat avancent pas à pas. je suis personnellement intervenu il y a une quinzaine de jours auprès de la secrétaire générale de la préfecture, pour savoir où en était l'état d'avancement des dossiers de subventions parce que c'est vrai que c'est quelque chose qui nous questionne. Nous avons eu la réponse du conseil général mais pas de la DRAC ni de l'Etat donc je souhaitais avoir ces précisions.

Voilà, sachez que ce sont des dossiers qui avancent même si c'est très lentement. Lors du dernier conseil, par exemple il y avait eu une question par rapport à la subvention de la région et comme si c'était fait exprès, le lendemain nous avons eu la réponse du CR qui nous versait une subvention de 5000 € pour le festival BD.

Vous voyez bien le temps qu'il faut entre la demande et celui où l'argent arrive effectivement sur les comptes de la mairie.

Voilà pour cette petite parenthèse et je suis maintenant ouvert à toute intervention de votre part.

Très bien, je vous propose de passer au vote. 3 Abstentions.

Conseillers en exercice	Présents	Votants	Pour	Contre	Abstention
21	17	17	14	0	3

## 12 - CHOIX DU NOM POUR UNE VOIRIE COMMUNALE - M. LE MAIRE

M. le Maire : Afin de faciliter le travail des concessionnaires (électricité, gaz, service des eaux, etc...), je propose aux membres présents de bien vouloir choisir un nom pour la rue qui traverse le futur lotissement situé sur le terrain entre la salle des Viviers et le collège des Louez Dieu (connu sous le nom de terrain de Mme SY). Il y avait plusieurs propositions qui avaient été faites, notamment celle de Claude GRUY.

En ce qui concerne le nom de Claude GRUY c'était plutôt dans le cadre d'une logique territoriale puisque le quartier de l'Abbayette est situé à côté et qu'une jonction entre ce quartier et le chemin des Filatiers sera faite avec cette rue. Dans ce lotissement on a la rue Léon Ducatez, on a la rue René Toupet (ancien maire). Donc la proposition qui était faite était celle de retenir le nom du maire qui avait travaillé à l'époque sur le projet de l'Abbayette puisque c'est un lotissement qui a vu le jour avec le maire Claude GRUY, dans les années 80. Vous me corrigez Mme AVERLANT si je me trompe.

Ensuite d'autres propositions de noms avaient été faites.

Mme ARGUILLERE : Nous nous étions faits la réflexion qu'il n'y avait pas beaucoup de noms de femmes dans la commune et nous cherchions des femmes de lettre : Colette - Sarah Bernardt - Simone de Beauvoir - Marguerite Duras - Marie Curie Françoise Sagan et George Sand.

M.LEGRAIN : Vous avez pensé à Mme LOISON parce que l'on entend beaucoup parler de Marc....

M. le Maire : C'est vrai que l'on parle beaucoup de Marc.

Mme AVERLANT : Et c'est une femme...

M. le Maire : Y a-t-il d'autres propositions pour le nom de cette rue ?

Mme DUPUIS : Moi je trouve que M. GRUY c'est bien parce que c'est rendre hommage à quelqu'un qui a travaillé pour la commune.

Mme AVERLANT : Choisir M. GRUY serait faire preuve d'une continuité par rapport aux noms existants, d'une logique.

M. le Maire : La discussion est ouverte puisque plusieurs propositions ont été faites. Est-ce que des personnes ont d'autres suggestions à faire ? Pas d'autres propositions ?

En ce qui concerne le nom de l'ancien maire, est-ce que cela vous paraît être recevable ? Je vous propose un vote en plusieurs temps, nous n'allons quand même pas faire un vote à bulletins secrets pour ce nom.

*Est-ce que le nom de cet ancien maire vous conviendrait ? M. GRUY ?*

*Il y a des personnes qui s'abstiennent ? Une ?*

*Donc je vous propose de procéder au vote pour le nom de Claude Gruy. Une abstention.*

Conseillers en exercice	Présents	Votants	Pour	Contre	Abstention
21	17	17	16	0	1

**13 - MISE EN PLACE D'UNE CHARTE COLONIE AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES D'ARRAS - MME ARGUILLERE**

*Mme ARGUILLERE : Suite à nos diverses rencontres avec la caisse d'allocations familiales d'ARRAS, nous avons eu connaissance d'un dispositif qui permettrait de faire financer une action mise en place avec les adolescents au sein de la commune, sur un projet qu'ils préparent pour la Toussaint 2014.*

*Pour que ce séjour soit en partie pris en charge par la CAF, Il faudrait mettre en place une convention qui s'intitule « Charte Colonie » qui permettrait de percevoir une aide plafonnée par enfant pour un nombre maximal de 24 enfants.*

*Sachant qu'en principe il n'y a pas de nouvelles chartes qui seront prévues mais que les chartes existantes sont réévaluées chaque fin d'année et celles qui ne fonctionnent pas au maximum de leur potentiel restituent des places à la CAF qui peut les redistribuer.*

*Il y a tout un dossier à remplir. Mme TOURNEMAIN et Benjamin GORIN sont en train de le constituer et pour lequel nous devrions avoir une réponse pour fin janvier.*

*Comme il n'y aura peut-être pas de conseil municipal d'ici là, je vous propose d'autoriser M. le Maire à signer cette charte colonie si nous obtenons des places avec la CAF.*

*Sinon, au niveau de l'aide que ça pourrait nous apporter, en fait la CAF financerait 50% du montant restant à charge pour la commune, une fois déduite la participation des familles à ce séjour. Sachant que l'aide est plafonnée au maximum à 250 € par enfant. La charte ne nous permettra pas de financer toutes les places, mais peut-être 10 sur 24 par exemple. Dans ce cas la participation de la CAF permettra de lisser le coût de revient pour la collectivité.*

*M. le Maire : Merci Karine, Y a-t-il des questions sur le sujet ? Je vous propose de passer au vote.*

Conseillers en exercice	Présents	Votants	Pour	Contre	Abstention
21	17	17	17	0	0

**14 - CONVENTION AVEC LYS RESTAURATION - MME ARGUILLERE**

*Mme ARGUILLERE : Cette délibération concerne la convention que nous passons avec la société Lys restauration fournit la commune pour les repas de cantine des centres de loisirs. Puisque les repas scolaires nous sont fournis par le collège Diderot, c'est d'ailleurs le sujet de la délibération qui suit.*

Chaque année, nous passons une convention avec Lys Restauration, pour la révision du prix. Le prix du repas est fixé à 2.46 € TTC. Je vous propose d'accepter cette augmentation.

M. le Maire : Merci Karine, est-ce qu'il y a des questions sur le sujet ? Non ? Je vous propose donc de passer au vote.

Conseillers en exercice	Présents	Votants	Pour	Contre	Abstention
21	17	17	17	0	0

#### 15 - CONVENTION POUR LA RESTAURATION AVEC LE COLLEGE DIDEROT - MME ARGUILLERE

Mme ARGUILLERE : Cela concerne les repas de cantine en période scolaire. Ce sont toujours des repas en liaison chaude, avec la mise à disposition d'un agent pour la préparation des repas.

Le Collège Diderot nous propose de renouveler le contrat pour l'année 2014 au prix de 2.26 € le repas.

M. le Maire : Merci Karine. Pas de question ? Je vous propose de passer au vote.

Conseillers en exercice	Présents	Votants	Pour	Contre	Abstention
21	17	17	17	0	0

#### Questions diverses

M. le Maire : Au niveau des questions diverses nous n'avons rien reçu de la population. Ce que je voudrais simplement préciser c'est que nous n'avons pas eu le temps d'envoyer des invitations parce que cela s'est fait de façon très rapide, mais demain aura lieu ici même dans cette salle à 19h00 la remise du chèque du Téléthon, comme nous le faisons tous les ans. Il a fallu effectivement faire avec les agendas des uns et des autres. Cela a lieu demain à 19h00 et cela regroupe toutes les associations qui ont mené une action pour le Téléthon, et bien sûr en figure de proue le collège des Louez Dieu puisque c'est lui qui verse la plus grosse subvention. Est-ce qu'il y a d'autres personnes qui souhaitent intervenir au sein du conseil ?

M. NIVEL : Je me suis laissé dire que la salle Notre Dame était vendue ?

M. le Maire : Non, c'est faux. Nous serions obligés de passer en conseil municipal une délibération, avec une estimation des domaines, enfin tout le circuit classique pour une vente.

M. LEGRAIN : J'aurais une question à poser à Jean-Louis à propos de la circulation et du stationnement. Cela concerne la zone des filatiers et de la rue des Tisserands. Il y a une cinquantaine de salariés. On reçoit aussi des gens extérieurs en stage, environ 70 personnes même si cela ne fait pas forcément 70 voitures. On a des parkings restreints et l'on peut stationner sur les trottoirs de façon alternée. Dans un premier

*temps il y a eu des bornes en béton devant chez nous, cela s'est prolongé jusqu'à la société de transports qui est à côté. Donc j'aimerais bien savoir de qui vient cette décision de mettre des plots ? Qui fait cette réalisation ? Est-ce que c'est la commune ou bien la communauté urbaine ?*

*M. DURIEZ : C'est une zone qui relève de la compétence communautaire.*

*M. LEGRAIN : Mais bien à la demande de la commune ?*

*M. DURIEZ : Oui, quelque part oui. Pourquoi ? Parce que les transporteurs du coin se plaignaient de ne pas pouvoir rentrer avec leurs semi-remorques dans la zone des Filatiers car il y avait toujours des véhicules qui stationnaient de chaque côté, sur les trottoirs, avec une dangerosité pour les piétons qui étaient obligés d'emprunter la chaussée. Qui plus est, les gens stationnaient aussi en double file et cela était dangereux en plus d'avoir endommagé les barrières. La CUA en est arrivé je crois au 10<sup>ème</sup> remplacement de barrière, cela a un coût. Moi j'ai soulevé le problème à la CUA qui a étudié le problème et pensait mettre des barrières mais ces dernières ne tiennent pas dans le schiste au niveau des scellements. C'est pour ça qu'elles sont très vite accidentées et ils ont préféré mettre à la place ces plots en béton. Avec les premiers plots le problème c'est que les véhicules été repoussés vers le fond, vers l'entreprise Allard, et leurs véhicules ne pouvaient plus rentrer chez eux.*

*M. LEGRAIN : J'en profite pour dire que l'on manque terriblement de places de stationnement. Je pense qu'il y aurait une solution qui consisterait à libérer au moins une partie du trottoir parce que je suis d'accord pour dire qu'il y a certaines personnes qui sont inciviles notamment à la sortie du collège où c'est toujours trop loin pour descendre son enfant pour papa, maman. Mais ce n'est pas dans la journée qu'il y a des incivilités de stationnement qui perturberaient le fonctionnement des transporteurs dans le lotissement. Donc il y a certainement quelque chose à faire qui permettrait de trouver un bon compromis qui nous permette d'avoir le stationnement qui nous permettrait d'accueillir à la fois notre personnel et nos stagiaires. C'est un petit peu fort que ce soit mis comme ça sans concertation, juste pour satisfaire un transporteur et la société qui est à côté de chez nous.*

*M. DURIEZ : Les transporteurs de la zone et pas une seule. Il n'y a pas qu'Allart qui a réagi. Mais est-ce qu'il est admissible que les gens stationnaient sur les deux trottoirs ?*

*M. LEGRAIN : Mais on ne peut pas stationner sur les deux trottoirs.*

*M. DURIEZ : Mais c'était le cas avant la pose des bordures. Les gens stationnaient des deux côtés.*

*M. LEGRAIN : Il y a peut-être un compromis à trouver en laissant les plots sur un trottoir et en libérant l'autre.*



M. DURIEZ : *D'ailleurs je suppose que tu as vu toi-même à quel point les trottoirs sont dégradés, affaissés. Tôt ou tard on nous aurait réclamé de faire aussi les trottoirs.*

Inaudible.

M. DURIEZ : *Ce problème on le connaît place Jehan Bodel, on le connaît partout. On avait repoussé la zone de stationnement et le jour où les pompiers voulaient intervenir, il y avait des voitures sur deux voire trois rangées.*

M. le Maire : *Paradoxalement le parking des Louez Dieu n'est pas spécialement utilisé à 100% de ses capacités. Est-ce qu'il n'y aurait pas lieu de passer justement une convention avec le collège pour les stagiaires, pour les personnes qui viennent en stage ? Il y a aussi une école de formation plus loin, pour les métiers de la route.*

Mme DUPUIS : *Ce n'est pas Promotrans ?*

M. le Maire : *C'est ça. Est-ce qu'il n'y aurait pas lieu de mettre en place une convention entre les entreprises et le collège, lorsqu'ils ont des stagiaires ou des personnes en formation ?*

M. LEGRAIN : *La seconde question que je voudrais te poser Jean-Louis c'est à propos de la signalisation qui a été mise en place récemment sur la rue Jean Jaurès, à l'intersection de la rue Delansorne, notamment les stops. C'est à l'initiative de qui et qui a posé les panneaux stop ? C'est aussi la communauté urbaine ?*

M. DURIEZ : *Pas de tout, c'est le réseau communal. Les stops ont été posés pour réduire la vitesse des véhicules, avec matérialisation au sol, en chicane, pour bien ralentir. Depuis que cette rue avait été mise en sens unique c'était devenu un véritable boulevard. J'ai constaté à plusieurs reprises...*

M. LEGRAIN : *C'est surtout celui qui a été mis de l'autre côté.*

M. DURIEZ : *De l'autre côté ? En face ?*

M. LEGRAIN : *Quand on vient du Golf.*

M. DURIEZ : *Il a été volontaire aussi ce stop. Pourquoi ? Parce que les gens coupaient, si, si cela a été constaté. Les gens donc, coupaient carrément pour rejoindre la rue Delansorne, à grande vitesse, oubliaient la priorité de la rue Grand-Fauquembergue et quand le feu était vert au bout, on appuyait sur le champignon. Il fallait donc réduire la vitesse et force est de constater que depuis que les stops ont été mis en place qu'il y a une diminution des excès de vitesse. Les riverains, dont Serge HERMEZ l'ont constaté.*

M. le Maire : *C'est aussi sur proposition des services de la communauté urbaine d'ARRAS que la signalisation a été faite. Ils nous ont assistés pour la maîtrise*

d'ouvrage. L'objectif et c'est vrai qu'on le voit un petit peu dans tous les centres ville est de ralentir la vitesse des véhicules.

M. DURIEZ : J'ajouterais que ces modifications ont été faites suite à la réunion publique qui avait été organisée pour la rue Jean Jaurès avec les riverains et que ces dispositions tiennent compte des nombreuses remarques qui avaient alors été faites ainsi que de l'enquête qui avait suivi.

M. LORENC : Il ne faut pas oublier non plus l'accident qui était survenu avec la dame qui avait cassé le poteau téléphonique en roulant très vite.

M. le Maire : Il y avait beaucoup d'infractions liées aux soirées de l'Infini. En fait les gens coupaient effectivement et plusieurs fois ils se sont retrouvés face à face et une fois M. VAN HOOREBECKE qui habite juste à l'angle a eu un véhicule qui a percuté le poteau et qui s'est mis à brûler. Il a été fortement inquiété. C'est vrai que c'est une zone accidentogène. Malheureusement il faut mettre des stops pour casser cette vitesse.

M. LEGRAIN : Une dernière question éventuellement que j'ai à poser à Stéphanie. Ce serait concernant la communauté urbaine. J'ai lu dans la presse que la communauté urbaine avait investi 1 million d'euros pour intégrer le conseil d'administration de la société ADEVIA qui n'a pas forcément bonne presse et nous n'en avons pas discuté ici au conseil municipal. Quelle a été la position de la commune lors du vote ce sujet.

Inaudible.

M. le Maire : Tu parles de quoi, de ce qui a été voté en commission C2 ?

M. LEGRAIN : Je parle de ce qui est paru dans la Voix du Nord. La CUA a investi un million d'euros dans la société ADEVIA pour pouvoir participer au conseil d'administration. Moi, cela m'interpelle un petit peu, même si c'est une SEM (société d'économie mixte), que la CUA investisse comme ça un million d'euros. 100.000 habitants cela fait 10 € par habitant et donc quand on ramène à la population d'Anzin-Saint-Aubin, cela fait 25.000 €, surtout pour une société qui n'a pas bonne presse et qui concerne le pays minier. Donc quel a été le vote de la commune lorsque ce sujet a été délibéré ?

M. le Maire : Le cheminement a été différent par rapport à cette délibération. Donc elle a été approuvée par le bureau. En fait maintenant la répartition qui est faite est différente. Il y a Stéphanie qui siège à la commission C2 - Finances - et une répartition d'autres élus. Fabrice est dans tout ce qui touche le social en commission C6. Jean-Louis intervient dans tout ce qui est domaine des voiries. On a la possibilité maintenant d'intégrer d'autres élus au sein des commissions. Donc ce que tu évoques a fait débat. Effectivement si l'on regarde la presse, cela fait écho aussi à Jean-Pierre KUCHEIDA qui gravite autour de cette affaire. Donc, le gros souci qui s'est posé et qui a été exposé par Philippe RAPENEAU, c'est que les

collectivités territoriales reprennent la main sur cette structure qui gère une multitude d'autres structures, dont Pas-de-Calais Habitat.

Or, si cette structure s'effondrait cela représenterait une catastrophe pour tous les territoires qui disposent de logements sociaux. Que ce soit aussi bien l'Arrageois que le béthunois, le Bassin Minier, etc.

Cela n'a donc pas été un vote nominatif mais un vote qui a été pris en bureau.

Encore ce soir, il a été approuvé par l'ensemble du conseil communautaire de renouveler une aide de 400.000 € au budget primitif de 2014. Mais à l'unanimité pour reprendre la main sur ces structures qui sont tentaculaires et dont on ne comprend pas grand chose, il faut le reconnaître. Donc le fait de maintenant pouvoir investir dans ces structures, de participer au conseil d'administration, avec derrière des renouvellements au sein du conseil d'administration permettra à la CUA d'avoir un regard différent sur la structure.

Mais il faut appeler un chat « un chat ». C'est une opération de sauvetage qui a été menée par l'ensemble des collectivités.

M. LEGRAIN : Il y a deux collectivités dans le Pas-de-Calais. Le Calaisis et la CUA. Ce serait intéressant que pour ces sujets là on puisse en débattre un tout petit peu en conseil municipal pour que le conseil puisse donner son avis de façon à ce que les représentants à la communauté puissent être le reflet de ce que nous pensons. Moi ça me fait mal aux tripes de donner un million d'euros comme ça pour participer à un conseil d'administration. Donc on n'est même pas sûr d'agir, en mettant un million d'euros, sur le mode de fonctionnement de cette société.

M. le Maire : Cela a fait débat au sein de la CUA. Y a-t-il d'autres questions sur le sujet ?

M. DURIEZ : Moi, je voudrais revenir sur l'échange de tout à l'heure avec Dominique. Tu sais très bien comme moi que les gens souhaitent aller le plus près possible de l'endroit où ils veulent se rendre. Quand on voit que les gens squattent un parking privé, lequel a fermé ses grilles, en l'occurrence le complexe Marcel Paul. En plus, quand on voit que dans de la rue Maurice Schuman, aux Hauts de Scarpe, on a été obligé de poser des bornes et que maintenant les gens ne vont pas jusqu'au rond point mais qu'ils font demi-tour sur l'espace vert à côté du Clos Saint Aubin. Est-ce que c'est normal ? Je pense que tôt ou tard on retrouvera des plots en béton rue Maurice Schumann car le mercredi les voitures sont carrément sur le trottoir voire même sur les espaces verts. Est-ce normal ? Alors qu'il y a de la place sur le parking du collège des Louez Dieu.

Mme DEFLANDRE : Le problème dans cette zone c'est clairement le comportement des parents qui ont des enfants au collège. Il faudrait plus verbaliser parce que c'est clairement de l'incivilité, en fait. C'est le même problème que quand les gens vont à l'église et stationnent devant chez moi.

Inaudible.

M. le Maire : *C'est un problème de cohabitation entre le monde de l'entreprise et le monde du collège. Ce qui n'est pas normal c'est que les entreprises me disent qu'elles évitent de prendre leurs rendez-vous entre 8h00 et 9h30 et en général en dehors des heures de sortie du collège. Ce ne sont pas seulement les entreprises mais aussi leurs clients, leurs forces commerciales qui sont impactés par ce problème. Alors nous, notre compétence c'est la sécurité routière. Si jamais il y a un accident, la responsabilité de la mairie sera engagée. C'est plus compliqué parce que c'est une voirie communautaire ainsi que la zone économique. On ne peut donc pas agir directement mais on demande à la CUA d'agir pour garantir une sécurité maximale tant pour les enfants que pour les automobilistes. Ils font des propositions et le résultat est parfois contraignant pour l'une ou l'autre des parties. Nous avons déjà évoqué ce travail de fond à plusieurs reprises avec M. JULIEN. Ils sont victimes de leur succès. Avec près de 1000 élèves cela devient un problème structurel.*

M. LEGRAIN : *La grande fréquentation indique la bonne santé de l'établissement*

M. NIVEL : *Nous aurons le même problème quand il y aura les logements en face de la place Jehan Bodel. C'est pourquoi je préfère le premier projet de Pas-de-Calais qui avait une place du même type que l'actuelle.*

M. DURIEZ : *C'est le gros problème de la rentabilité.*

M. NIVEL : *Le drame c'est que pour les logements privés nous devons faire trois places de parking alors que pour les logements dits sociaux, il n'y en a qu'une.*

M. le Maire : *Très bien. S'il n'y a plus d'intervention, je vous souhaite à tous de bonnes fêtes de fin d'années.  
Le prochain conseil n'est pas encore fixé. On établira la date prochainement et on vous le communiquera. Merci.*

Fin de séance à 21h15.